

RIVIERA MAYA, Mexique

Le Pouvoir de la Vision

Passer de la tête au cœur dans mon entreprise

7 avril – 14 avril 2012

8 jours / 7 nuits



Une formation unique dans un lieu d'exception, orientée sur la prise de conscience du pouvoir qui vous habite à transformer votre réalité de gestionnaire ou de chef d'entreprise.

Les chefs d'entreprise sont confrontés et s'interrogent sur le fait que les structures et les modèles d'affaire qui fonctionnaient bien dans le passé occasionnent aujourd'hui une lourdeur, un drainage d'énergie et ne correspondent plus à notre réalité actuelle.

Cette problématique occasionne une baisse de la performance et du plaisir à diriger en présence des nouvelles générations qui arrivent dans l'entreprise. Ceci n'est pas lié à notre incapacité de gérer mais plutôt à une difficulté à exprimer de meilleur de nous-mêmes dans ce que nous faisons.

7 jours pour voir clair, comprendre, intégrer et créer à l'image de ce que vous êtes.

C'est dans un décor paradisiaque où se succèdent des plages de sable fin bordées de végétations tropicales et baignées par une mer turquoise, que **Gilles Toanen, coach de direction, de Gallayann Conseil Inc.** vous propose une formation orientée sur la transformation de votre accomplissement de dirigeant d'entreprise ou de gestionnaire afin de créer à l'image de l'essence qui vous habite.

Les objectifs

- Développer votre lucidité à ce que vous vivez.
- Vous accompagner à vous faire prendre conscience du pouvoir qui vous habite à transformer votre réalité de chef d'entreprise.
- Découvrir des outils qui vous permettront de créer votre avenir à l'image de ce que vous êtes vraiment.

PROGRAMME

Jour 1

MONTREAL - CANCUN

Vol entre **Montréal** et **Cancun**. Transfert en autocar vers **Riviera Maya** (35 kms). Installation dans les chambres de votre hôtel. Reste de la journée libre pour découvrir la station balnéaire, profiter de la plage et relaxer.



Jours 2/3/4/

RIVIERA MAYA

Formation chaque matinée.
Après-midi pour relaxer et profiter des activités de l'hôtel. Tous les repas sont pris sur place à l'hôtel (formule tout inclus).



Jour 5

RIVIERA MAYA

Journée libre pour découvrir la station balnéaire profiter de la plage, relaxer ou découvrir le village de Playa del Carmen.



Jour 6/7

RIVIERA MAYA

Formation chaque matinée.
Après-midi pour relaxer et profiter des activités de l'hôtel. Tous les repas sont pris sur place à l'hôtel (formule tout inclus).



Jour 8

MONTREAL - CANCUN

Transfert de **Riviera Maya** vers l'aéroport de **Cancun** pour prendre notre avion à destination de Montréal.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dates du voyage : du samedi 7 avril au samedi 14 avril 2012.

Prix du voyage et de la formation : Prix réservez-tôt (avant le 20 janvier 2012) : **2 480 \$ / pers.**
Prix à partir du 21 janvier 2012 : **2 600 \$ / pers.**

Supplément chambre individuelle : 270 \$

Le prix du voyage comprend : la formation « le Pouvoir de la Vision » donnée par Gilles Toanen, coach de direction, vols Montréal – Cancun, 7 nuits en hôtel 5*, 3 repas par jour, collations, boissons, animations et activités offerts à l'hôtel, transferts en autocar selon programme et toutes les taxes (incluant la taxe de fonds d'indemnisation de l'OPC).

Le prix ne comprend pas : les assurances voyages, les pourboires, les dépenses personnelles.

Date limite d'inscription : Réservez-tôt, 20 janvier 2012, date limite 20 février 2012

Nombre de participants : minimum 10, maximum 30

Pour vous inscrire : Remplir et retourner la fiche d'inscription ci-jointe avec un premier versement de 500\$ (non remboursable). Il faut s'inscrire le plus tôt possible car le nombre de participants est limité. Une assurance-voyage est fortement recommandée, à payer au moment du versement initial.

Remarque : l'inscription à ce voyage est conditionnelle à l'inscription à la formation « le Pouvoir de la Vision », cependant tout participant à la formation peut être accompagné d'une personne qui ne participe pas à la formation, au coût de 1 685\$ / personne (occupation double).

Documentation requise : Depuis le 1^{er} mars 2010, les citoyens canadiens, y compris ceux qui possèdent la double nationalité, doivent présenter un passeport valide pour entrer au Mexique. Les Canadiens qui se présentent à la douane mexicaine sans passeport valide seront refusés et renvoyés au Canada. (*extrait du site Web : Affaires Étrangères et Commerce International Canada*).



À PROPOS DE GILLES TOANEN

Gilles Toanen est fondateur de Gallayann Conseil Inc., Coach de Direction, Membre de l'International Coach Federation, Partenaire du Groupement des Chefs du Québec, Mentor du Fond Canadien des Jeunes Entrepreneurs, et Formateur agréé par Emploi – Québec.

Il y a 11 ans, il rencontre Normand Deslandes, créateur du Concept M.E ©. Cette rencontre transformera sa vie et son approche professionnelle de Coach de Direction. Ce concept est désormais au cœur de son approche de coaching et de toutes les formations qu'il dispense.

Certains diront que Gilles Toanen est un coach exceptionnel, d'autres diront qu'il a changé leurs vies, et d'autres vous expliqueront qu'avant de l'avoir rencontré ils allaient droit dans le mur.

Gilles est un homme de conviction, un être à part entière, qui met en pratique, dans toutes les facettes de sa vie, tout ce qu'il suggère aux personnes qu'il côtoie. Il vit comme il enseigne, calmement, en cohérence avec ce qu'il transmet. Il est déterminé, respectueux et franc.

Dans sa pratique, avec une personne ou en groupe, il règne dans la salle une atmosphère difficile à décrire, mais que l'on qualifierait de magique. Il utilise les bons mots, la bonne intonation et il fait réfléchir les gens d'une façon si simple et évidente que c'est parfois désarmant de ne pas y avoir pensé nous même.

Lorsque l'on maîtrise mieux le concept qu'il nous enseigne, nous réalisons comment, à chaque moment de notre vie, nous avons les outils pour améliorer notre propre sort.

Après la création de 4 entreprises en 34 ans et 20 ans d'accompagnement de leaders et de dirigeants d'entreprises, il nous partage un outil extraordinaire au sein d'un concept de formation inédit, vivant, basé sur l'expérimentation afin que nous devenions des catalyseurs de changement inspirants dans nos organisations.



Pour informations sur la formation:

Gilles Toanen
Tel : 418 798-4642
info@gillestoanen.com

Pour information sur le voyage et inscription :

Nathalie Lainé
Voyages Momentum
Ligne sans frais : (866) 331-7965, poste 209
nathalie@spiritours.com

CONDITIONS GÉNÉRALES

Dépôt et paiement

Un dépôt de 500\$ par personne est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance-annulation si désiré. Le solde devra être payé au complet au moins 60 jours avant le départ. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Frais d'annulation

Jusqu'à 60 jours avant le départ : 500\$ de pénalité

A moins de 60 jours avant le départ : aucun remboursement

Changement de nom : jusqu'à 300\$ de pénalité, selon les conditions du transporteur. À moins de 60 jours, toute modification sera considérée comme une annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite ou de changer les dates au besoin. Dans le cas où Spiritours décidait d'annuler le voyage, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus nous recommandons fortement de prendre une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien ou de l'augmentation du coût du pétrole...etc.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.